

# La Lomagne

Tarn et Garonnaise



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 12 Avril 2016 18 H et 19 H

Communauté de Communes de  
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34  
82500 Beaumont de Lomagne

[www.malomagne.com](http://www.malomagne.com)

### **Etaients présents :**

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Nicole JOUGLAR. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine BARRA. Gérard FAURE. Francis DUILHE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. Serge MELLAC. Ghislain DANGAS. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Max DAYREM. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Geneviève DUILHE. René GIAVARINI. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.

### **Etaients absents, excusés ou non représentés**

Alain GAUSSENS. Claude RENARD. Jean-Marc NICOLAS. Julien-Pierre LAPORTE. Climène BRINGAY.

### **Participaient également :**

Karine REY, Trésorière. Isabelle PONTAC, Comptable CCLTG. Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG. Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Alex AVENSAC, Responsable voirie CCLTG. Diane AOUEILLE, Animatrice Economique CCLTG. Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.

### **Ordre du jour : 18H00**

- Vote des comptes administratifs et affectations des résultats 2015.
- Approbation des comptes de gestion 2015.
- Débat d'orientations budgétaires.
- Questions diverses.

### **Ordre du jour : 19H00**

- Vote des taux d'imposition 2016.
- Vote des budgets primitifs 2016.
- Approbation du compte d'exploitation Délégation de Service Public du réseau internet haut débit.
- Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de Habitat) : versement des subventions aux propriétaires occupants.
- Questions diverses.



Ouverture de séance à 18H00.

Monsieur le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente du 15 décembre 2015.

Les délégués n'apportent aucune rectification.

Secrétaire de séance : Odé GUIRBAL

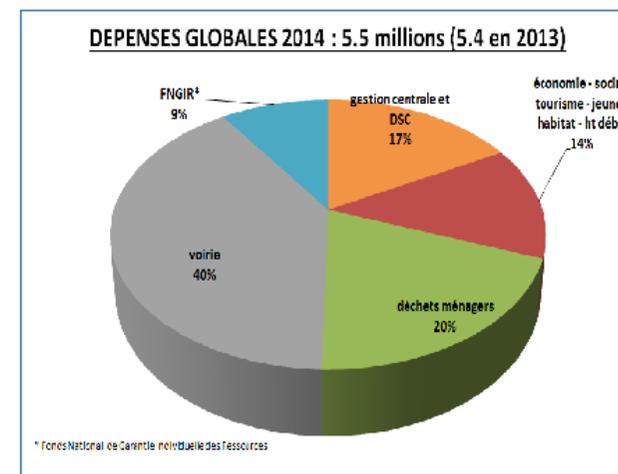
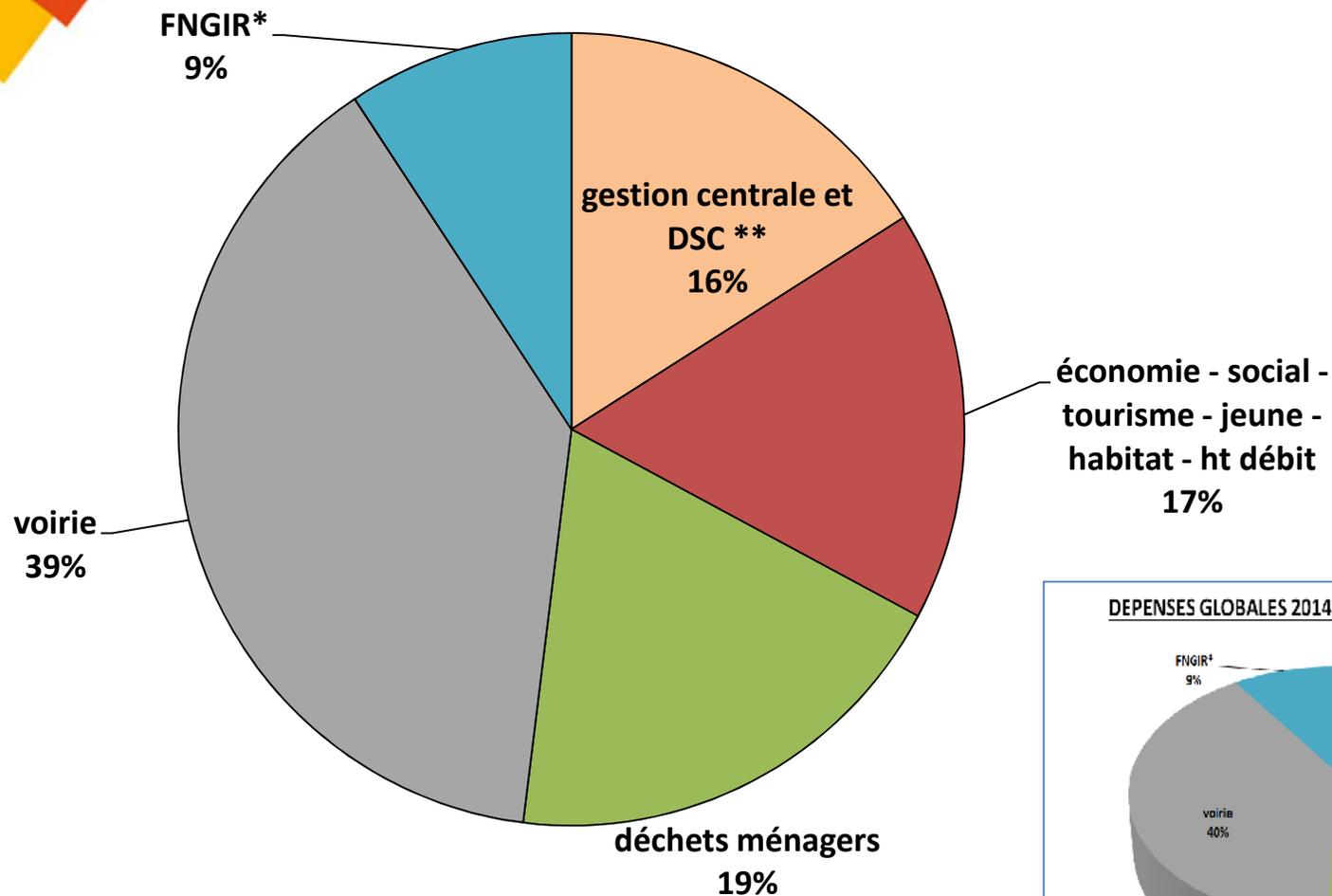
Président du vote du compte administratif : Gérard GAURE

### Vote des comptes administratifs

Monsieur le Président présente les comptes administratifs.



# Dépenses globales 2015 : 5.3 millions



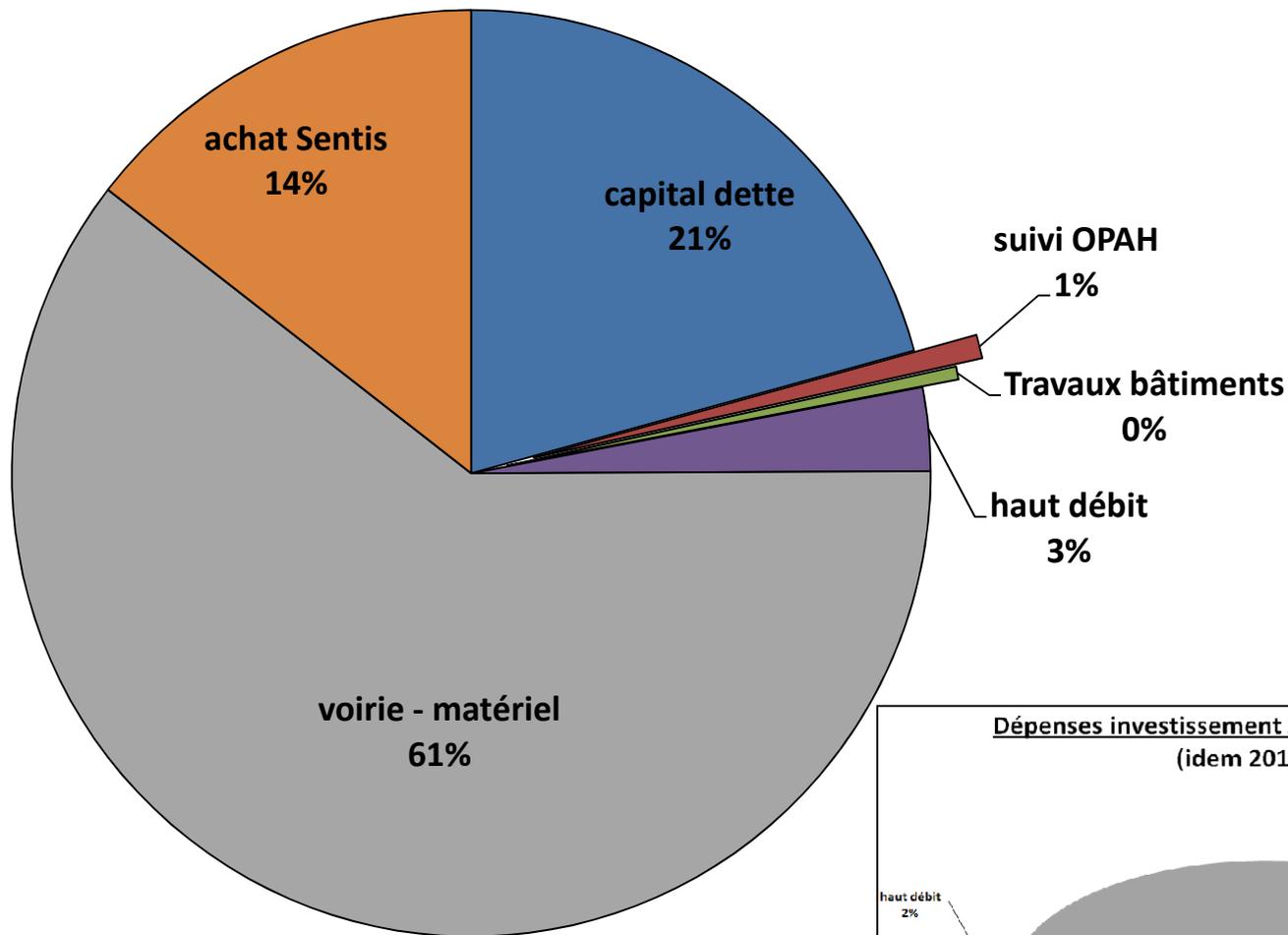
\* Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

\*\* Dotation de Solidarité Communautaire

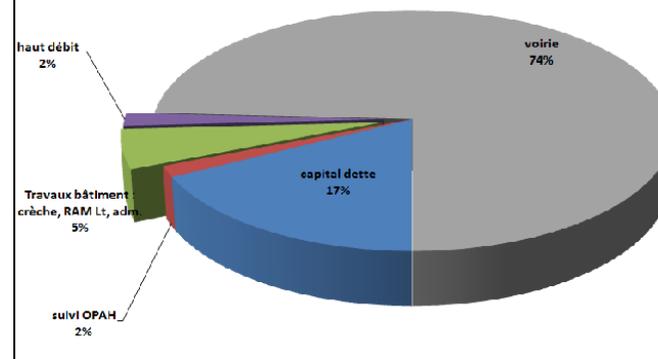
Les documents relatifs à la présentation générale du compte administratif 2015 ainsi que le détail des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement vous ont été adressés. Ils peuvent se synthétiser ainsi :



## Dépenses investissement 2015 : 1.25 millions

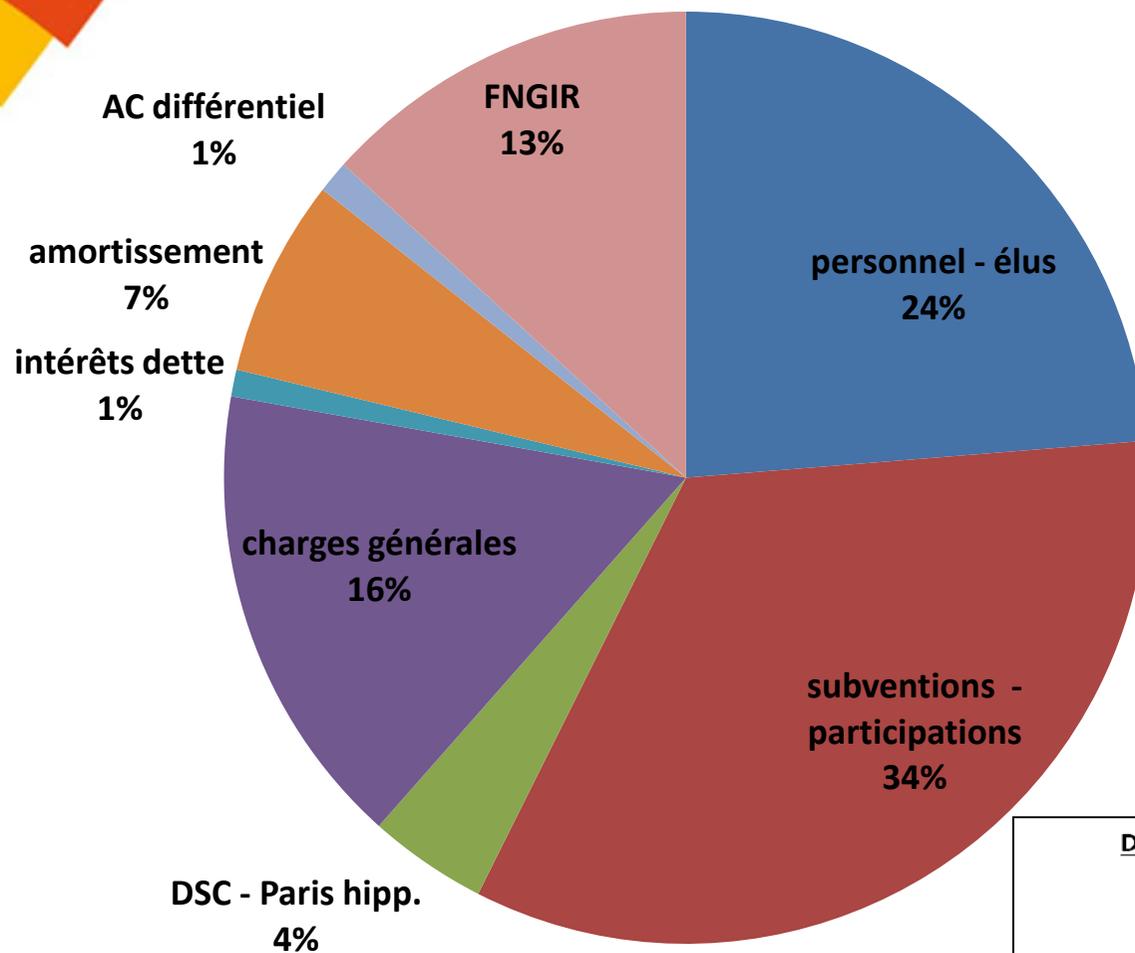


### Dépenses investissement 2014 : 1.2 millions (idem 2013)

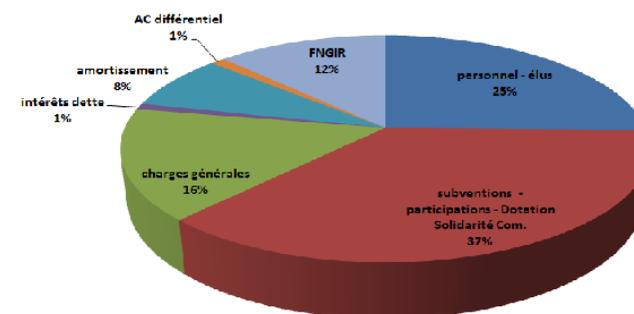




## Dépenses fonctionnement 2015 : 4.06 millions

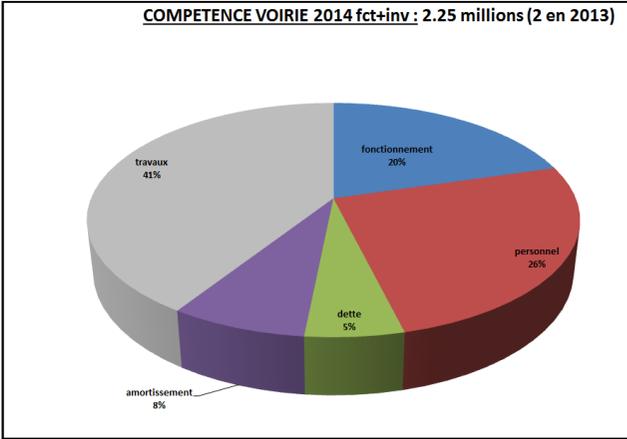
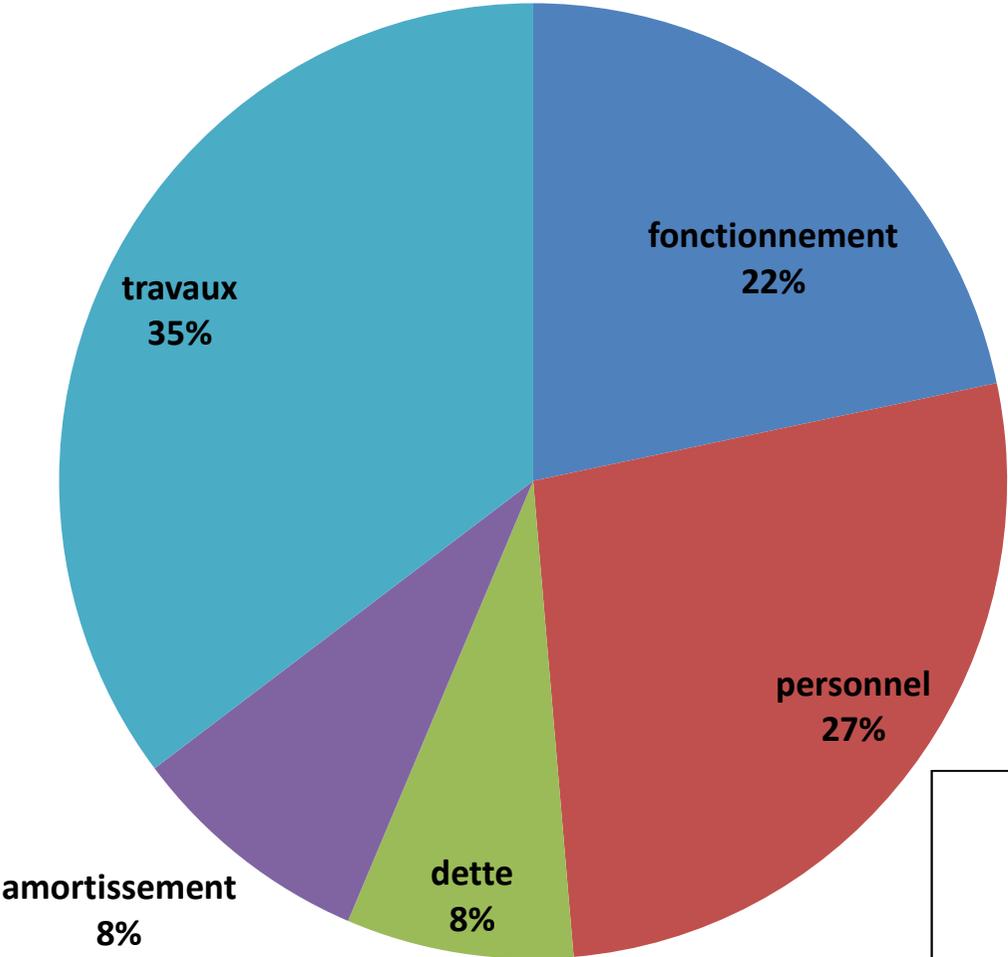


### Dépenses de fonctionnement 2014 : 4.2 millions (idem 2013)





# Compétence voirie 2015 F+I : 2.04 millions





## TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2015

- Programme principal : 320 000 €
- Signalisation verticale : 15 000 €
- Signalisation horizontale : 15 000 €
- Programme liant : 80 000 €
- Grave émulsion : 30 000 €
- Tracteur épareuse : 127 746 €
- Fourgon Boxer : 24 000 €
  
- Reste à réaliser : 133 000 €





## Programme Ouvrages d'art (avant / après)



Beaumont – Esparsac  
32 600 €



Beaumont – Vigueron  
23 000 €

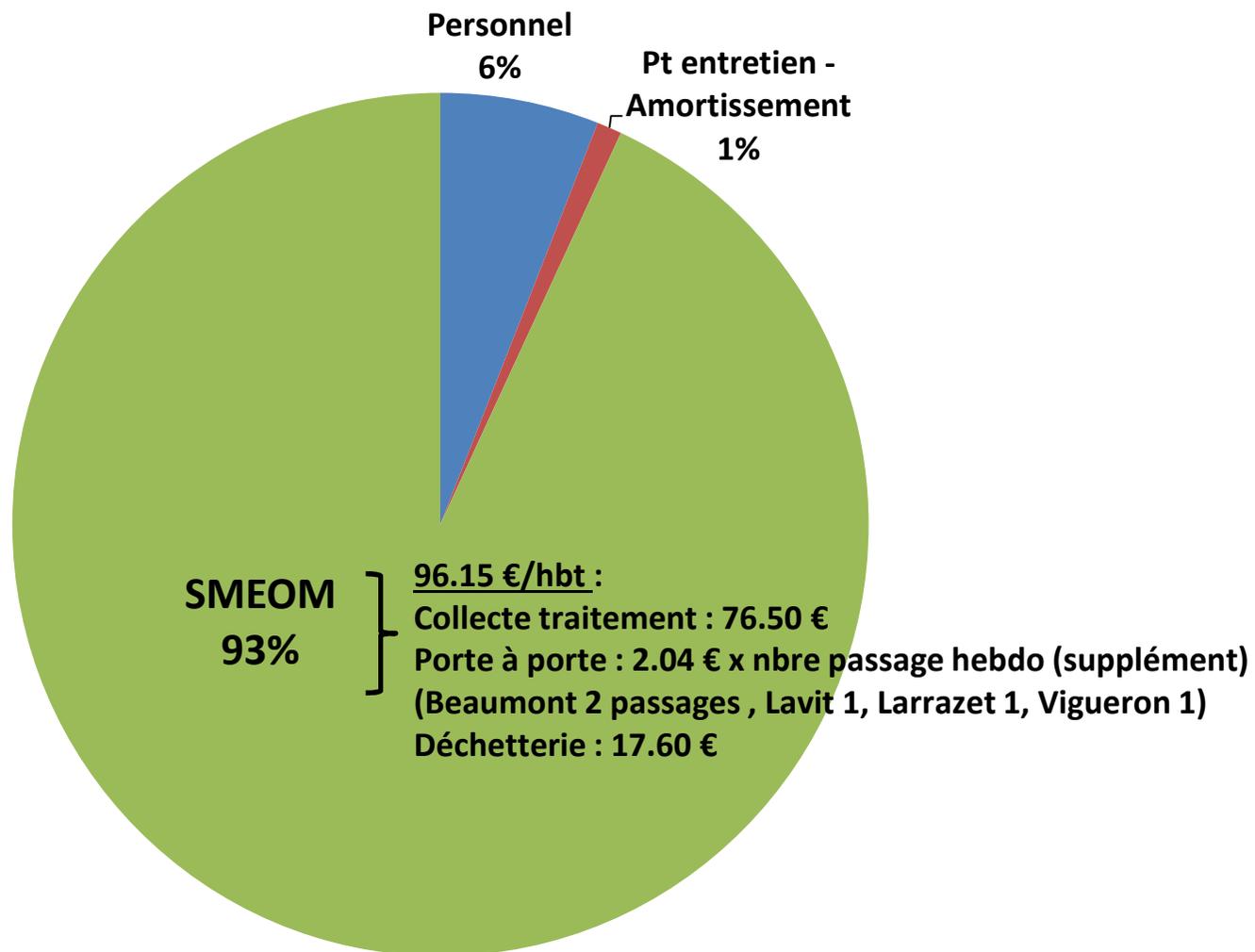


Belbèze – Vigueron  
18 000 €

**Une subvention départementale de 14 446 € doit être perçue pour ce programme**

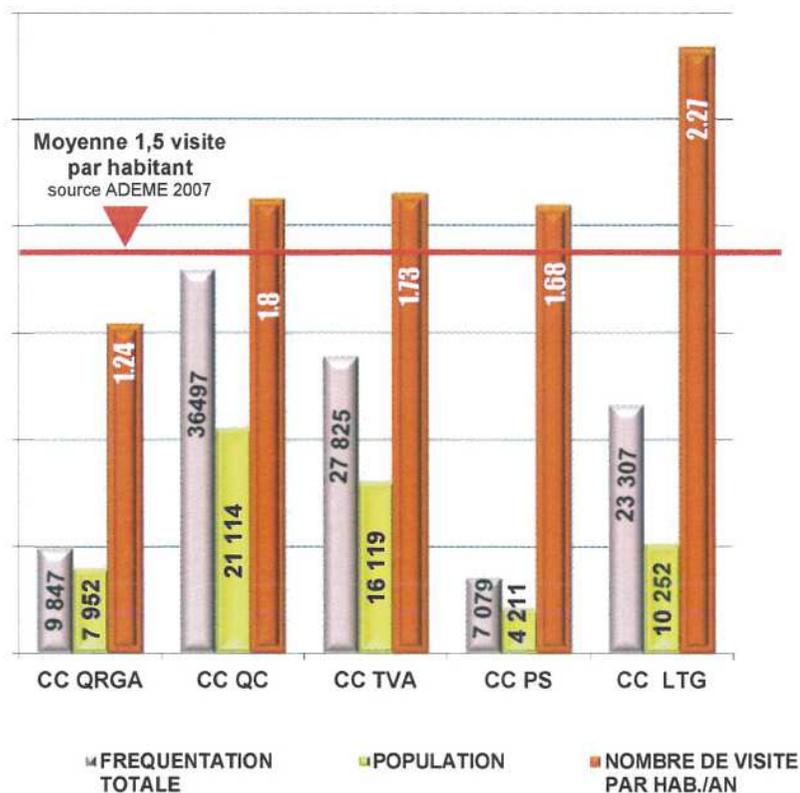


## Compétence Ordures Ménagères : 1.08 millions

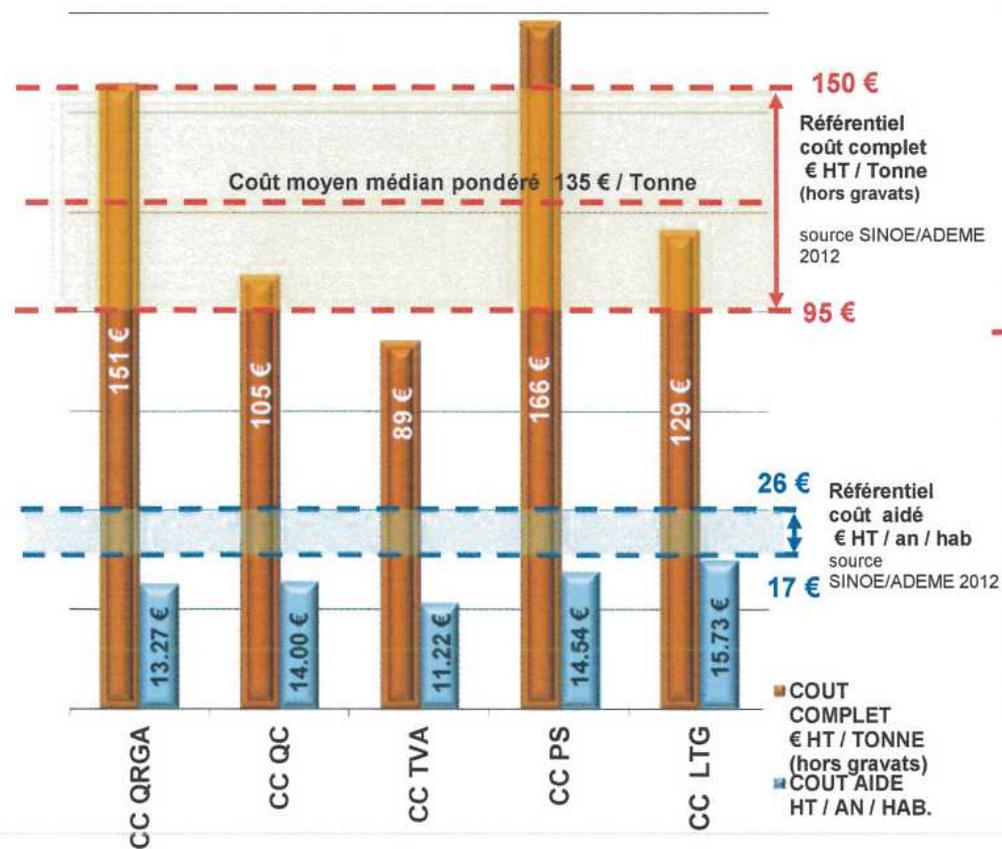


**Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 1 133 368 € taux 15.45 %**

## FREQUENTATION DES DECHETERIES

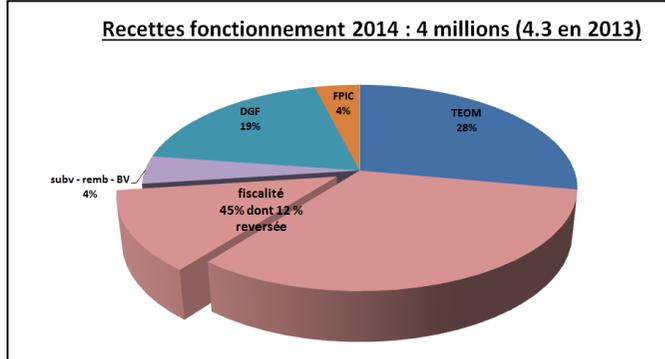
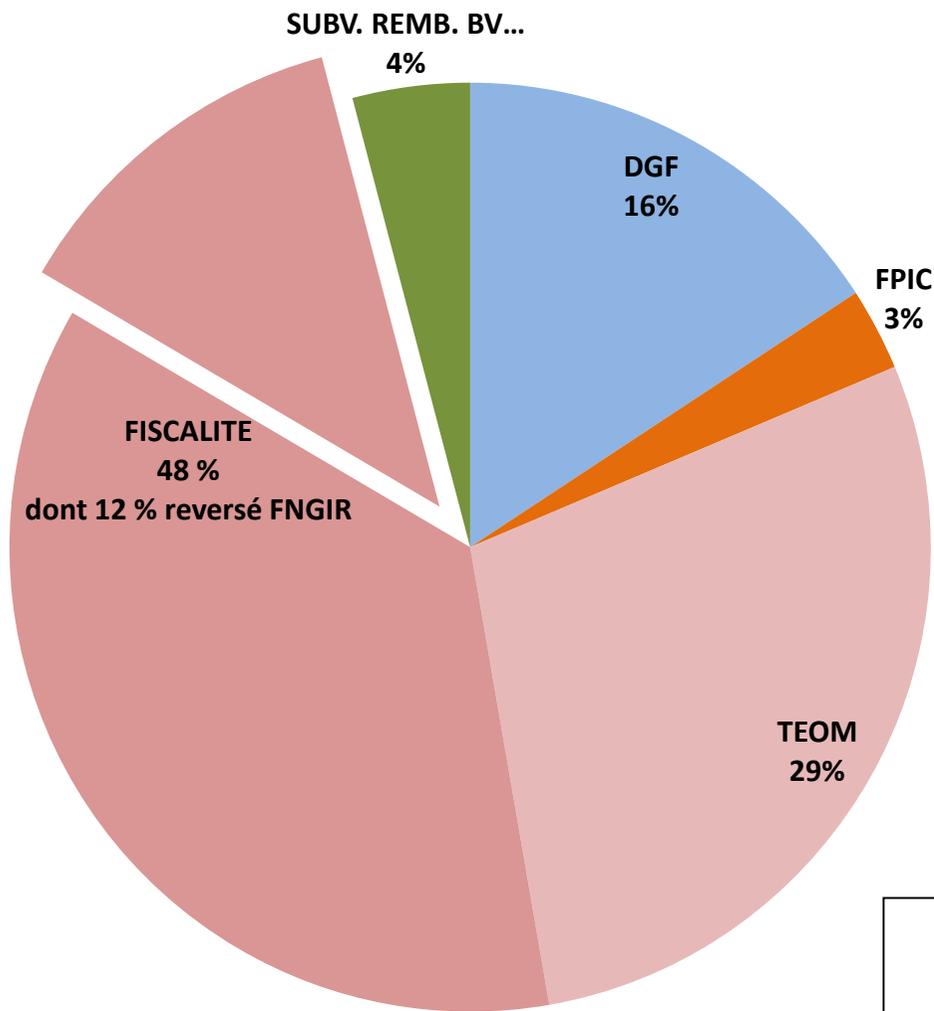


## COÛTS DES DECHETERIES



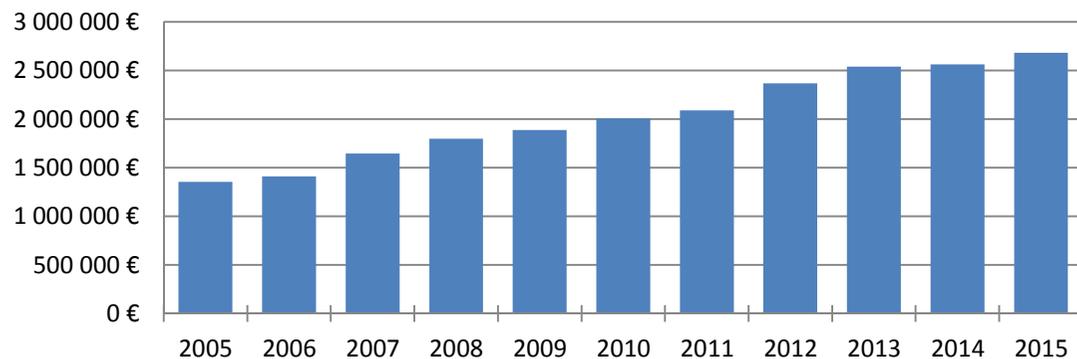


# Recettes de fonctionnement 2015 : 4.3 millions

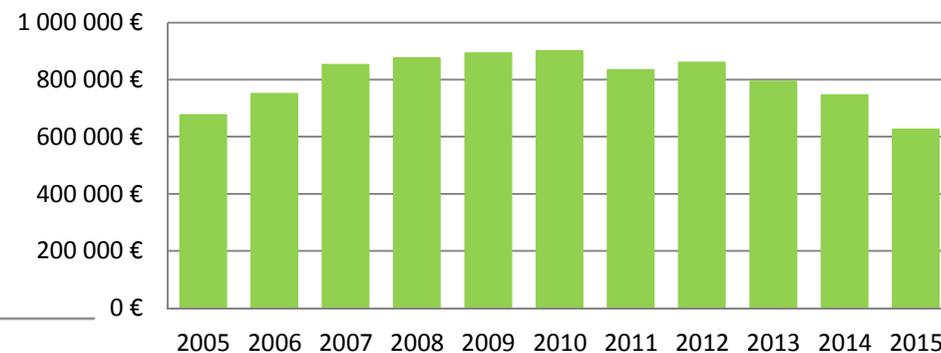




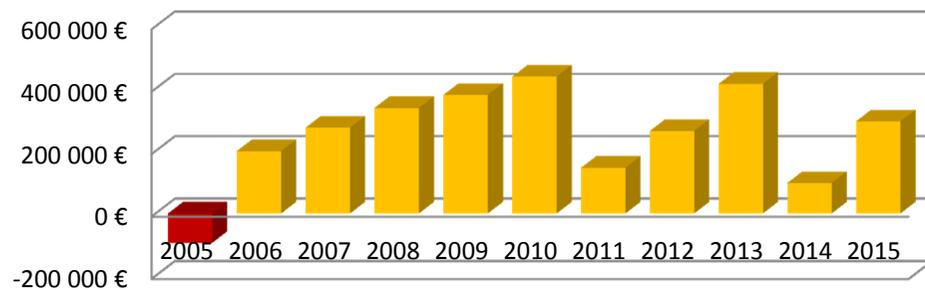
### Evolution fiscalité avec FIPC et déduction FNGIR



### Evolution de la DGF



### Evolution autofinancement net





## Réseau haut débit

- Montée en débit Vigueron : 4 650 €
- Remise en état suite tempête : 30 108 €
- Dédommagement en négociation : 22 315 € +?





## Maison de santé

- Acquisition terrain et frais notaire : 173 393.14 € (- 28 443.41 € FCTVA)
- SEMATeG : 35 894.40 €  
subvention CD82 : 50 %
- Taxe foncière : 2 259.86 €
- EMPRUNT 150 000 € (11 500 € sur 15 ans)
- Revente : Biofusion 40 000 €  
SCI LD FRESH IMMO 150 000 €



## Transport à la demande

### ACCES AUX SPORTS

113 services avec 1553 voyageurs pour 15 231.60€

### ACCES AUX ALSH

88 services avec 396 voyageurs pour 6 169.00€

### ACCES AUX ZONES URBAINES les jours de marché (de 05 à 12/2015)

78 services avec 249 voyageurs pour 9 932.15€

- vers Beaumont 173 voyageurs
- vers Lavit 24 voyageurs
- vers Castelsarrasin 50 voyageurs
- vers Valence d'Agen 2 voyageurs

**Coûts total avant subventions 31 332.75 €**

**Subventions : Département 40% et Région 30%**



## PORTAGE DE REPAS A DOMICILE gestion SSIAD Beaumont

- Subvention versée : 14 000 €
- Repas servis : 15 847 (15 500 en 2014)
- Prix du repas : 8.35 € (8.45 € 2016)

81 bénéficiaires fidélisés en 2015

65 bénéficiaires fidélisés en 2013

54 bénéficiaires fidélisés en 2013

64 bénéficiaires fidélisés en 2012

- **Subvention exceptionnelle pour l'acquisition de 2 véhicules : 15 000 €**

VILLAGES	REPAS 2015	BENEFICIAIRES 2015
ASQUES	321	1
AUTERIVE	221	1
BALIGNAC	0	0
BEAUMONT DE LOMAGNE	5537	24
BELBEZE	172	1
CASTERA-BOUZET	154	3
COMBEROUGER	494	4
CUMONT	0	0
ESCAZEAX	0	0
ESPARSAC	48	1
FAUDOAS	747	6
GARIES	0	0
GENSAC	286	1
GIMAT	433	2
GLATENS	0	0
GOAS	0	0
GRAMONT	548	3
LACHAPELLE	0	0
LAMOTHE-CUMONT	0	0
LARRAZET	1171	7
LAVIT DE LOMAGNE	2481	10
LE CAUSE	106	2
MARIGNAC	162	1
MARSAC	1174	4
MAUBEC	199	2
MAUMUSSON	0	0
MONTGAILLARD	18	2
POUPAS	243	1
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	0	0
ST-ARROUMEX	323	1
ST JEAN DU BOUZET	335	1
SERIGNAC	674	3
VIGUERON	0	0
<b>TOTAL :</b>	<b>15847</b>	<b>81</b>

## Dotation de Solidarité Communautaire

COMMUNES	Nombre d'enfants scolarisés primaires et maternelles public/privé	DSC
BEAUMONT	394	38 141.32 €
ESCAZEAUX	36	4 051.65 €
ESPARSAC	26	3409.39 €
FAUDOAS	48	4 647.19 €
GENSAC	20	2 369.71 €
LARRAZET	97	8 918.97 €
LAVIT	154	15 420.69 €
LE CAUSE	20	2 735.26 €
MARSAC	31	3 219.75 €
SERIGNAC	62	5 884.74 €
<b>TOTAUX</b>	<b>888</b>	<b>88 798.67 €</b>

Reversement Paris hippiques : 65 427.13 €

Petite enfance 153 000 €



**SUBVENTIONS 2015**

CRECHE LES P'TITS LOUPS 64	103 500 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 64	27 000 €
LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP 64	22 500 €
ECOLE MUSIQUE 422	16 200 €
FERMAT SCIENCES 422	4 500 €
FOOTBALL LAVIT 422	1 720 €
FOOTBALL LAVIT 80 ANS 422	500 €
FOOTBALL BEAUMONT 422	2 070 €
FOOTBALL LARRAZET 422	1 720 €
FOOTBALL SERIGNAC 422	1 720 €
ECOLE RUGBY BEAUMONTOIS 422	9 000 €
ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD 61	14 000 €
MISSION LOCALE 523	4 680 €
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE ASC 422	3 420 €
AMIS EGLISE LACHAPELLE 95	500 €
ADDA 422	5 000 €
TENNIS CLUB 422	360 €
REGIE OTI 95	14 000 €
EQUIRANDO 020	1 500 €
FETE LABOUR GIMAT	500 €
MIDI-GASCOGNE	900 €
<b><u>PARTICIPATIONS 2015</u></b>	
ADEFPAT 020	300 €
OPAH 72	23 243 €
AIDES MODERNISATION COMMERCE 94	15 814 €
VIS TA LOMAGNE ORCA 3	13 616 €
SYNDICAT MIXTE GQG 020	3 625 €

Associations sportives  
46 210 €



3<sup>ème</sup> âge : 29 000 €

Manifestations : 3 400 €



## ETAT DES EMPRUNTS 2015

<i>Objet</i>	<i>Capital emprunté</i>	<i>Échéance</i>	<i>1ère échéance</i>	<i>Fin</i>	<i>Subv. annuité</i>	<i>Observations</i>
<i>Piscine</i>	228 674 €	19 295 €	2000	2019		
<i>Tracteur épareuse</i>	85 000 €	17 704 €	2011	2015		fin 2015
<i>Tracteur épareuse</i>	80 000 €	17 363 €	2012	2016		
<i>Travaux voirie complémentaire</i>	200 000 €	41 880 €	2011	2015		fin 2015
<i>ZAC Bordevieille</i>	150 000 €	13 539 €	2005	2019		
<i>ZAC Bordevieille</i>	415 000 €	50 143 €	2008	2017	48 520 €	
<i>ZAC(s)</i>	200 000 €	25 036 €	2009	2018		
<i>Locaux administratif</i>	300 000 €	27 992 €	2010	2024		
<i>Achat DDE</i>	80 000 €	7 161 €	2007	2021		
<i>CAF taux 0</i>	11 000 €	2 750 €	2014	2017		
<i>Travaux voirie intempéries</i>	300 000 €	63 297 €	2015	2019		
<i>local Sentis maison de santé</i>	150 000 €	11 500 €	2016	2030		
<i>Tracteur épareuse</i>	100 000 €	21 050 €	2016	2020		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 738 674 €</b>	<b>318 710 €</b>				



- Budget SPANC :

Dépenses : 190 K€    Recettes : 234 K€

- Budget OTI :

Dépenses : 17 K€    Recettes : 19 K€

- Budgets ZA BORDEVIEILLE, COUTRÉ ET MANSONVILLE:

Pas d'écritures, extinction de ces budgets

**VENTE ZONE à la CC2R  
STAND BY**



## RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2015

dépenses	
OPAH, études	161 478 €
Travaux ZA, bâtiment	91 000 €
<b>VOIRIE</b>	<b>133 096 €</b>
Outillage, matériel	28 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>413 574 €</b>
recettes	
FCTVA	57 318 €
Subventions OPAH	91 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>148 318 €</b>



## TRESORERIE au 31/12/2015

• Budget principal .....	1 644 375.41 €
Reste à réaliser.....	- 265 256 €
• Budgets zones réintégré dans le budget principal	93 145.87 €
• SPANC.....	115 762.23 €
• OTI.....	14 911.57 €
Reste à réaliser.....	- 2 000 €

**+ 1 868 195.08 €**

**- 267 256.00 €**

**+ 1 600 939,08 €**



- **Vote des comptes administratifs 2015**
- **Approbation des comptes de gestion 2015**
- **Vote des affectations des résultats 2015 :**

**Communauté de Communes :**

001- Solde d'exécution d'investissement reporté (recettes) : + 533 473.20 €

002- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes) : + 1 110 902.21 €

**ZA Bordevieille :**

002- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes) : + 118 743.15 €

**ZA Coutré :**

002- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes) : + 24 834.05 €

**ZA Mansonville :**

002- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (dépenses) : - 50 431.33 €

Les budgets de ces zones étant clos depuis le 31/12/2015, l'excédent global est intégré au budget de la Communauté de Communes

002- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes) : + 93 145.87 €

**Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :**

002- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes) : + 115 762.23 €

**Office de Tourisme Intercommunal (OTI) :**

001- Solde d'exécution d'investissement reporté (recettes) : + 2 203.06 €

002- Excédent antérieur reporté de fonctionnement (recettes) : + 12 708.51 €

**Vote des comptes administratifs, approbation des comptes de gestion 2015 et vote des affectations des résultats 2015, soumis au vote par Mr Gérard Fauré : vote à l'unanimité du Conseil Communautaire**



# Propositions d'orientations budgétaires

**Précision concernant la section investissement : Les subventions ne peuvent figurer au budget que lorsque les arrêtés attributifs ont été notifiés. En l'état actuel de l'avancée des dossiers, les subventions escomptées sont hypothétiques. En conséquence, l'équilibre de la section investissement sera ajusté par les fonds propres et l'emprunt. Des correctifs seront apportés par décisions modificatives.**

**Ces propositions ont été approuvées par les commissions et la commission Finances et Personnel.**



## TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ACQUISITIONS 2016 TTC

- Programme principal : 320 000 €
- Signalisation verticale : 25 000 €
- Signalisation horizontale : 20 000 €
- Programme liant : 120 000 €
- Grave émulsion : 30 000 €
- 2 Véhicules : 40 000 €
- 1 Cuve à Fioul : 10 000 € (9 000 litres)
- 1 Broyeur à branches : 30 000 €

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CARRERE.

Monsieur Alain CARRERE informe l'assemblée que l'achat de matériel comme le broyeur est subventionnable à hauteur de 30 % pour les Communautés de Communes ayant la compétence Rivière

Monsieur le Président répond que notre Communauté de Communes ne possède pas aujourd'hui cette compétence. Une étude doit d'abord être réalisée afin d'évaluer le coût concernant la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations ».

Le délai a été fixé par la loi au 1/01/2018.

**PROGRAMME OUVRAGES D'ART  
GARDES-CORPS 2016 TTC**

**BEAUMONT VC 7**

**36 000 €**



**BEAUMONT / ESCAZEUX  
VC 249 et 302**

**30 000 €**



**GARDE CORPS MARSAC  
VC 1 (16.5 ml) VC 2 (9ml)**

**12 240 €**



## Voirie travaux Asques : 287 000 € TTC

Projet réalisation de travaux de renforcement et d'élargissement de la chaussée à Asques (VC N°6 et VC N°14)

Coût Prévisionnel : 287 000 €TTC (financé par l'emprunt)

Plan financement prévisionnel

Nécessité des travaux pour répondre au volume d'activité croissant (semis)

BRUN CONDITIONNEMENT (60 emplois)

### Dépenses :

Travaux d'investissement	238 793 € HT
<b>Total €HT</b>	<b>238 793 € HT</b>

### Recettes :

Etat (DETR)	59 698 €	25%	<i>sollicité</i>
Conseil Départemental	71 638 €	30%	<i>sollicité</i>
Conseil Régional	59 698 €	25%	<i>sollicité</i>
Part communautaire	47 759 €	20%	
<b>Total €HT</b>	<b>238 793 € HT</b>		

Travaux voirie : fonds de soutien (Etat) à solliciter en mars 2016



## Nouvel atelier technique : 175 000 € TTC (estimation)

Création d'un nouvel atelier technique (siège CCLTG) : atelier actuel vétuste (fissures, sécurité et électricité non conformes...) et peu fonctionnel (gabarit engin trop important pour réparation à l'intérieur du bâtiment )...



**Coût prévisionnel 175 000 €TTC (approche interne) (financé sur les fonds propres)**

<b>Dépenses :</b>	Etude de sol et géomètre	6000 €
	Travaux	135 000 €
	Maître d'œuvre	3650 €
<b>Recettes :</b>	Conseil Déptal	3720 €
	Etat (DETR) et/ou fonds de soutien	

## Création d'un hôtel d'entreprises ZA de Bordevieille : 900 000 € TTC



Recettes :  
Europe Leader :  
Etat DETR :  
Etat TIL :  
Région :  
Département :

} Non définies

Autofinancement : emprunt

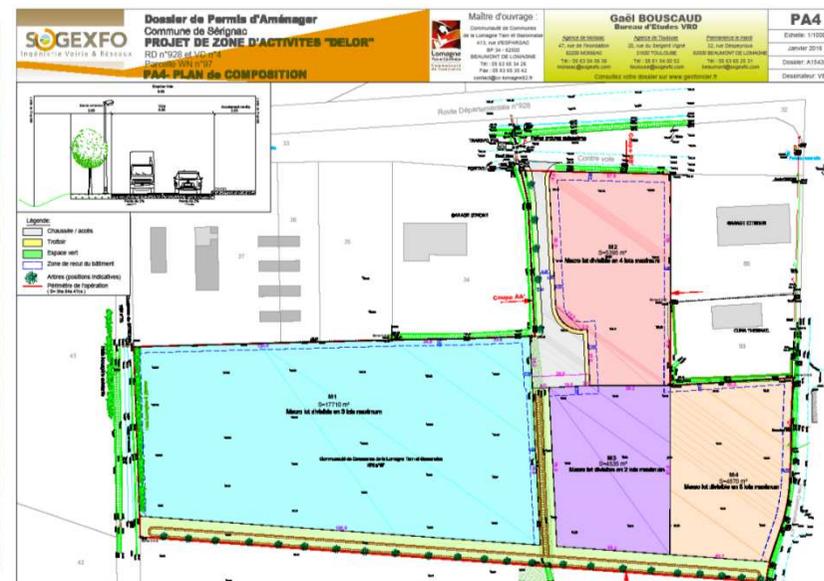
Construction d'un bâtiment de type industriel (ossature et bardage métallique) avec toiture avec panneaux photovoltaïques

**970 m<sup>2</sup> (SH) 994 m<sup>2</sup> (emprise sol) de plain pied pouvant accueillir 3 entreprises réparties en 3 espaces cloisonnés dont une partie à usage de bureaux :**

- 1 atelier de production de 563 m<sup>2</sup> : locataire M.Fenié (*!!! location 5 ans avant achat*)
- 2 ateliers de production de 171 m<sup>2</sup> chacun

Projet à l'étude : extension de cette zone

# Extension et aménagement ZA Delor à Sérignac : 253 000 € TTC (212 847 € HT)



Réalisation voie desserte interne pour desservir 4 macro lots (divisibles en 12 lots maxi) pour surface cessible vente de 32 510 m<sup>2</sup>.

Travaux : réalisation voirie, réseau assainissement pluvial, eau potable, réseau télécom et fibre, réseau électricité, éclairage public, bassin rétention..

<b>Dépenses :</b>	Achat terrain	48 447 € HT	
	Travaux	150 000 € HT	
	Maîtrise d'œuvre	14 400 € HT	
<b>Recettes :</b>	Europe (Leader)	16 383 €	
	Etat (DETR)	53 211 €	<i>Dossier Fonds soutien à déposer en mars</i>
	Etat (TIL)	20 000 €	
	Dépt	14 684 €	<i>(quid Loi NOTRe?)</i>
	Région :	non éligible	
	Recettes vente lots	66 000 €	
	Autofinancement	42 569 € (20%)	
<i>(Diagnostic archéologique)</i>		Autofinancement : fonds libres	

# **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique SDAN : 220 500 € TTC**

## **1/ Montée en débit et extension du réseau haut débit de la CCLTG**

**Phase 1 2016 Montée en débit du réseau existant de la CCLTG (20-30 méga avec antennes tech OFDM) incluant chgt et fourniture des CPE clients**

Coût estimatif : 175 240 €HT+ 8500 €HT CPE client propriétaire (20% parc)

(80% client loc à charge Xilan) base 168 clients

Coût global estimatif : 183 740 HT

2 sous-dossiers : 2 x 91 870 €HT travaux

Subvention CD : 91 870 € (50% du coût HT du projet, plafond 50 000 €/projet)

**Autofinancement : emprunt**

**Phase 2 2017 Extension du réseau sur l'ensemble de la CCLTG (20-30 méga avec antennes tech OFDM) Cnes Montgaillard, Gensac, Castéra-Bouzet, Asques**

**•2017 : Fibrage 2 NRA Escazeaux et Faudoas (co-financé par CD, CCLTG et Orange 80% subv.)**

**+ 1 NRO Gimat (90% subv) : attente devis SDAN Syndicat Mixte**

**2018 : Etude-fibrage des ZA de la Lomagne et sites publics**

Total désaccord sur le mode de calcul de la participation au fonctionnement de ce syndicat. Une avancée significative semble se dessiner ; le nombre d'habitants serait pris en compte pour le calcul des participations.



### **Réseau haut débit :**

Monsieur le Président précise que dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Département (SDAN), chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) co-financera les coûts d'investissement afférents à la montée en débit de leur réseau. Il doit rencontrer prochainement le responsable de l'opérateur ORANGE pour connaître les perspectives de déploiement de la fibre optique par Orange sur notre territoire.

### **TOURISME : 54 300 € TTC**

- Outils promotionnels : guides, éditions...
- Signalétique touristique
- Site internet
- Participations salons
- Relation presse
- Plan média
- Soutien aux évènements



## SUBVENTIONS 2016

<b>EAJE LES P'TITS LOUPS 64</b>	<b>95 500 €</b>
<b>RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES 64</b>	<b>35 000 €</b>
<b>LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP 64</b>	<b>22 500 €</b>
<b>ECOLE MUSIQUE 422</b>	<b>étude</b>
<b>ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD 61</b>	<b>14 000 €</b>
<b>MISSION LOCALE 523</b>	<b>4 680 €</b>
<b>PARTICIPATIONS</b>	
<b>ADEFPAT 020</b>	<b>300 €</b>
<b>OPAH 72</b>	<b>90 000 €</b>
<b>SYNDICAT MIXTE GQG 020</b>	<b>15 380 €</b>
<b>VIS TA LOMAGNE 94 PROG ORCA</b>	<b>59 413 €</b>
<b>AIDES MODERNISATION COMMERCE 94</b>	<b>8 186 €</b>

Les subventions aux associations ne répondent pas à la définition de la compétence. Elles ne peuvent être allouées que dans l'hypothèse où la cté a compétence dans le domaine d'activités concerné. (document n° 02 joint avec la convocation).

En raison du risque juridique auquel s'exposent les collectivités qui contreviendraient à ces principes posés par le code général des collectivités territoriales (CGCT) et rappelés par la jurisprudence de manière constante, F. Garrigues propose de ne verser les subventions qu'aux associations dont nous détenons la compétence : P'tits loups, portage de repas à domicile, mission locale. Pour les subventions actuelles, les Communes percevraient de la cté de cnes le montant de la subvention existante par le biais du FPIC, à charge pour la commune de reverser directement à l'association de son territoire.

Monsieur le Président rappelle que ces subventions ont été approuvées à l'unanimité par les commissions et la commission Finances et Personnel.

La Communauté de Communes préviendra les Présidents des Associations que les subventions seront dorénavant versées par les communes.

De même, les nouvelles demandes de subventions reçues à la Communauté de Communes seront transférées aux communes concernées.

Monsieur Odé GUIRBAL demande si la commune doit prendre une décision modificative dans le cas où le budget a été voté.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur Bernard SALOMON souhaite savoir si le montant des subventions versées aux associations est révisable.

Monsieur le Président précise que le montant du FPIC pourra être modulé.

Monsieur Jean-Claude BONNEFOI interroge Monsieur le Président sur la période de reversement du FPIC par la Communauté de Communes aux communes concernées. En effet certaines associations comme le Rugby ou Fermat Sciences ont besoin de percevoir les subventions au mois de Juin.

Monsieur le Président explique que l'Etat échelonne le versement du FPIC aux Communauté de Communes et aux communes. Les communes devraient percevoir le FPIC sur la période de Septembre à Décembre (voir note en annexe).

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE souligne que les communes concernées devront avancer le montant des subventions versées aux associations.

### **Ecole de Musique : étude financière pour une éventuelle prise de compétence**

Une étude financière est menée en interne par le Cté de Cnes ; elle va envisager des scénarii afin d'affiner les conditions d'une éventuelle prise de compétence.

Monsieur Gérard FAURE interroge Monsieur le Président sur l'avancement de l'étude financière « prise de compétence école de musique ».

Monsieur le Président répond que l'étude est en cours. Une rencontre avec l'école de musique de Fleurance a été programmée. Cette prise de compétence devrait avoir une incidence budgétaire conséquente. Les statuts devront être modifiés. Le Conseil Communautaire devra délibérer sur la modification des statuts ainsi que les conseils municipaux.

Madame Nicole JOUGLAR souligne l'importance de maintenir l'école de musique sur notre territoire.

Monsieur Jean-Claude BONNEFOI rappelle que la pérennité de l'école de musique est remise en cause. La complexification de la gestion de l'école de musique dépasse les capacités et le temps disponible de l'équipe de bénévoles qui souhaite se retirer fin juin. L'école fonctionne de septembre à juin.

Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE demande si la Communauté de Communes peut se positionner avant fin juin.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes ne peut pas prendre de décision sans une étude approfondie. Il faudra réunir la commission Tourisme, Culture, Communication et Association afin de présenter les différents scénarios, puis la commission Finances et ensuite le Conseil Communautaire.

Monsieur René Giavarini propose que le Conseil Communautaire vote sur le principe de la prise de compétence « école de musique ».

Monsieur le Président répond qu'il faut attendre le résultat de l'étude financière et affiner les conditions d'une éventuelle prise de compétence.

Monsieur Jean-Claude BONNEFOI souligne la nécessité de prendre une décision avant la fermeture annuelle de l'école de musique. Il est difficile de proposer aux salariés des contrats de travail d'une durée 3 mois.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE et Monsieur Jean-Claude BONNEFOI préconisent le recrutement d'un Directeur pédagogique et administratif pour assumer les missions de direction de l'école de musique.

Monsieur le Président explique que toutes les propositions seront étudiées et mises en débat en commission. La Communauté de Communes mettra tout en œuvre pour présenter les premiers résultats de l'étude en juin. Une rencontre avec les bénévoles de l'école de musique sera également organisée.

### **Rénovation-extension du club house tennis Beaumont : fonds de concours 20 700 €**

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale et s'agissant d'un équipement sportif à vocation intercommunale, l'aide de la Région est conditionnée à l'apport d'un fonds de concours de la Cte de Cnes au moins équivalent à l'aide de la Région.

De plus, le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. La commission finances et personnel propose d'octroyer un fonds de concours de 20 700 € à la Commune de Beaumont de Lomagne pour la rénovation – extension du club house tennis.

Plan de financement de la Commune de Beaumont : coût des travaux 138K€, subventions CD82 : 20 700 €, Région : 20 700 €, CCL82 : 20 700 € DETR : 48 300 € Autofinancement : 27 600 €

Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du ou des conseils municipaux concernés. (puis convention tripartite Cte/Cne/Région).

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes ne pourra pas financer tous les projets. Il sera proposé un plan de financement pour le fonds de concours en fonction de l'excédent budgétaire «année n réalisée».

Madame Nicole JOUGLAR ajoute que la Communauté de Communes aura donc à faire des choix parmi les projets à réaliser.

Monsieur le Président précise que le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) deviendra l'interlocuteur privilégié pour instruire les dossiers de demande de subvention.

**Pôle petite enfance** : étude de faisabilité avec une éventuelle implantation sur le terrain de l'ancienne piscine à Beaumont de Lomagne.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il s'est rendu sur le site de l'ancienne piscine à Beaumont. Le site pourrait convenir à une éventuelle implantation d'un pôle petite enfance (Crèche, RAM et LAEP). Ce projet sera étudié en commission.

Madame Nicole JOUGLAR ajoute que le projet d'implantation est intéressant et il pourra régler le problème d'accessibilité.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE transmet à l'assemblée un estimatif du coût de démolition proposé par l'entreprise BATISTELLA qui pourrait s'élever à 6 000 euros.

Monsieur le Président précise qu'une étude de faisabilité doit être réalisée.

Madame Geneviève MELLAC annonce qu'il faudra vérifier si le Plan Local d'Urbanisme (PLU) permet la réalisation de ce projet sinon il faudra réviser le PLU. Elle souhaite que la commission Habitat Voirie dont elle fait partie soit associée à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président lui fait part de son accord.

**Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** : la commission finances et personnel retient le principe de l'attribution d'une DSC pour les Communes qui détiennent une école sur leur territoire. La DSC devrait avoisiner les 100 € par élève. Le principe et les critères de répartition seront fixés par le Conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers.

**Les Communes doivent nous adresser les effectifs de la rentrée scolaire 2015/2016.**



## Pas d'augmentation de la fiscalité

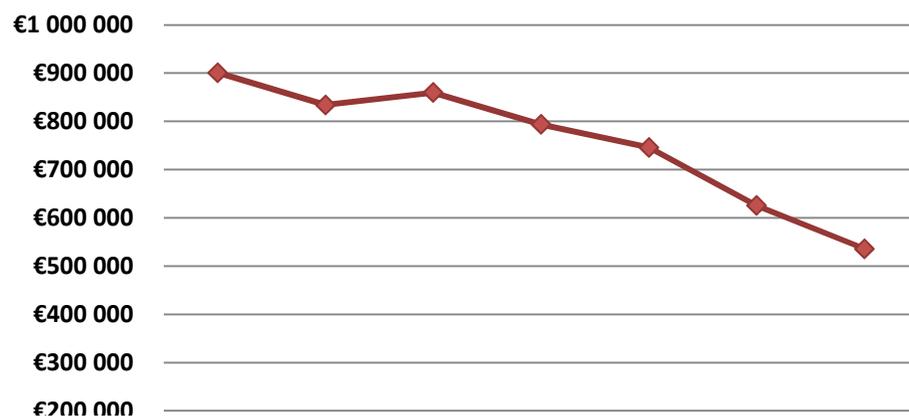
- C.F.E. : 27.85 % (Cotisation Foncière des Entreprises)
- T.H. : 8.99 % (Taxe d'Habitation)
- T.F.B. : 1 % (Taxe Foncier Bâti)
- T.F.N.B. : 3.87 % (Taxe Foncier Non Bâti)
- T.E.O.M. : 15.45 % (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- T.A.S.C.O.M. : taux 1.10 (Taxe sur les Surfaces COMmerciales)

Monsieur René Giavarini souhaite connaître le montant de la TASCOM.

Monsieur le Président répond que la TASCOM 2015 a rapporté 65 600 €.

Taxes	2015			2016		
	Bases effectives	taux	produits	Bases prévisionnelles	taux	produits
CFE	1 804 995 €	27.85%	502 691 €	1 787 000 €	27.85%	497 680 €
TH	8 991 381 €	8.99%	808 325 €	9 158 000 €	8.99%	823 304 €
TFB	7 124 807 €	1%	71 248 €	7 207 000 €	1%	72 070 €
TFNB	851 394 €	3.87%	32 949 €	859 300 €	3.87%	33 255 €
TEOM	7 314 532 €	15.45%	1 130 095 €	7 484 578 €	15.45%	1 156 367 €
<b>TOTAUX</b>			<b>2 545 308 €</b>			<b>2 582 676 €</b>
						<b>37 367 €</b>

- DGF (notifiée le 05/04/2016) : 533 612 € en baisse de 92 057 €



Entre 2010 et 2016, nous avons perdu + de 40 % de DGF.  
Nouvelle baisse prévisible pour 2017 – 90 000 €.



# Approbation des orientations budgétaires

Le conseil communautaire prend acte du débat des orientations budgétaires.

FIN DE SEANCE A 19H25



Ouverture de séance à 19h35

# VOTE DES BUDGETS 2016

budget principal

budget SPANC

budget OTI







Délibération du Conseil Communautaire budget primitif 2016 : vote à l'unanimité

- **Budget SPANC 2016 (Fct + Invt)**

Dépenses: **314 762 €**

Recettes: 199 000 €

Excédent 2015: 115 762 €

**314 762 €**

Délibération du Conseil Communautaire budget SPANC 2016 : vote à l'unanimité

- **Budget OTI 2016 (Fct + Invt)**

Dépenses (F+I): 16 913 €

Reste à réaliser : 2 000 €

**18 913 €**

Recettes (F+I): 4 002 €

Excédent 2015: 14 911 €

**18 913 €**

Délibération du Conseil Communautaire budget OTI 2016 : vote à l'unanimité



- **Approbation du Compte d'exploitation DSP du réseau internet haut débit** ( document joint à la convocation)

### **Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité**

- **Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**(document N° 03 joint à la convocation)

Le RIFSEEP va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitare en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes pour les agents de notre collectivité.

Le Conseil Communautaire peut délibérer pour l'instauration de ce nouveau régime.

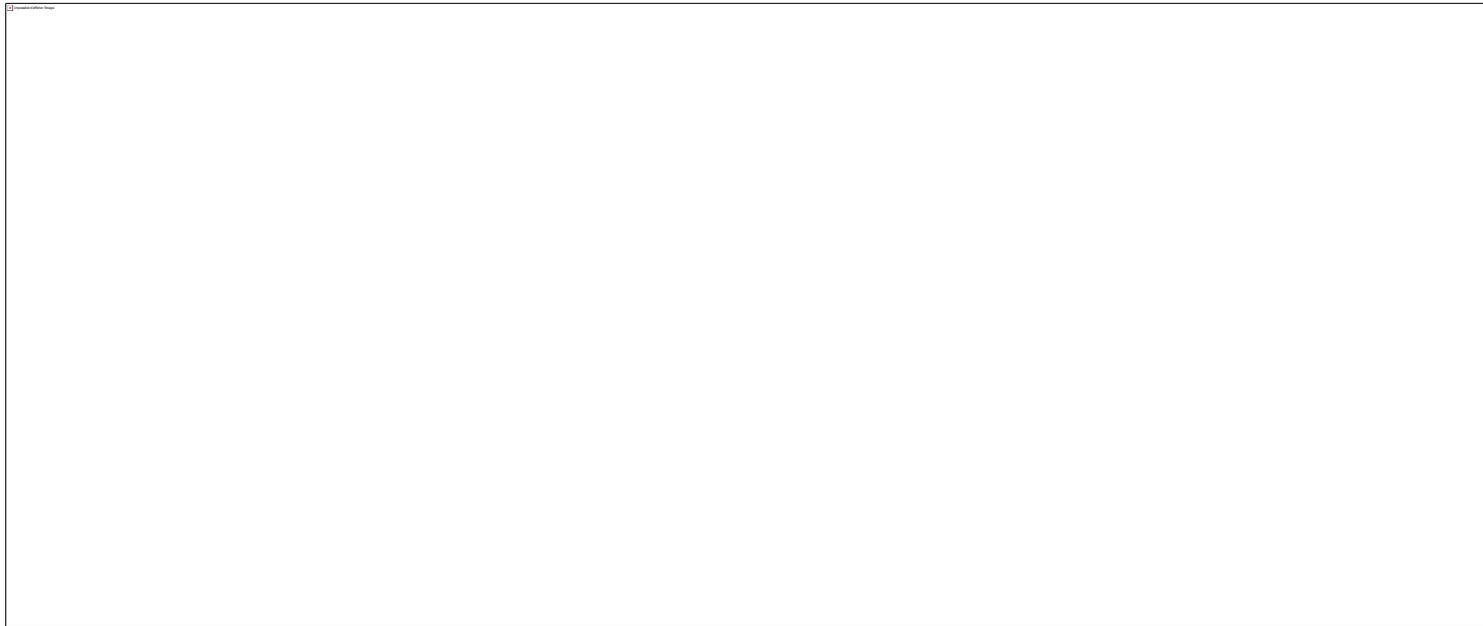
Le Président par la suite détermine par arrêté les montants individuels.

Madame Nicole JOUGLAR demande des précisions sur le RIFSEEP.

Monsieur le Président explique que le montant de l'enveloppe indemnitare sera fixé par l'assemblée délibérante. Ensuite le Président détermine par arrêté les montants individuels.

### **Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité**

- **OPAH : versement des subventions aux propriétaires occupants**



**Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité**

## **Questions diverses**

### **Approbation du zonage d'assainissement et mise à enquête publique sur la commune de Maubec :**

Monsieur le Président explique que l'assemblée doit approuver le projet de zonage délimitant les zones d'assainissement et les zones relevant de l'assainissement non collectif sur la commune de Maubec et doit décider également l'ouverture de l'enquête publique. Cette enquête est destinée à informer le public sur le projet de zonage, à recueillir des appréciations, des suggestions et éventuellement contre propositions.

**Délibération du Conseil communautaire : vote à l'unanimité.**

### **Subvention opération groupée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs**

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne propose une aide financière dans le cadre d'une opération groupée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs. L'aide se présente sous la forme d'un forfait de 4 200 €/logement.

**Délibération du Conseil communautaire : vote à l'unanimité.**

### **Aide aux façades :**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire du 11 avril 2013 a validé le lancement d'une Opération aides façades octroyant une aide de valorisation des façades aux propriétaires d'immeubles situés autour des halles de Beaumont et de Lavit réalisant des travaux de restauration.

Le Président précise que le conseil communautaire du 2 juillet 2015 a décidé d'étendre l'aide aux autres communes de la CCLTG pour les bâtiments situés autour des halles et à proximité des églises sous réserve d'éligibilité au règlement d'attribution.

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul de la subvention : 35% de subvention dans la limite de 3000 €HT de travaux subventionnables par façade visible de l'espace public.

Monsieur le Président présente le dossier de Mr Fadi KOUMI, propriétaire sur Lamothe Cumont. La Commission habitat-voirie réunie en séance du 8 mars 2016 a émis un avis favorable au dossier. Il est susceptible de recevoir 2 aides de la CCLTG puisque 2 façades sont éligibles à l'opération. Il propose d'attribuer une aide d'un montant égal à deux fois 1 050 €.

**Délibération du Conseil Communautaire : vote à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Monsieur le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

**Le Président  
F. GARRIGUES**

